

## **AVIS D'ATTRIBUTION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Châteauroux  
Correspondant : M. le Maire – Hôtel de Ville – CS 80509 - 36012 Châteauroux cedex  
Le pouvoir adjudicateur agit-il pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non  
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Administration Générale

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à concurrence : M19-082VDC  
Objet du marché : Création d'un terrain synthétique de niveau 5

Type de marché : Travaux

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix des prestations : 50% - Valeur technique : 50%

### **Lot n°01 Sol sportif**

Attributaire : SPORTINGSOLS - 85250 SAINT FULGENT

Date d'attribution du marché : 12-05-2020

Montant du marché H.T. : Tranche ferme : 633 771,90 €

Tranches optionnelles 1, 2 et 3 : 12 000,00 € par tranche

Date de notification : 08-06-2020

### **Lot n°02 Eclairage**

Attributaire : SEGEC – 36400 LA CHATRE

Date d'attribution du marché : 12-05-2020

Montant du marché H.T. : 84 500,00 €

Date de notification : 08-06-2020

**Durée du marché :** Le marché est conclu dès sa notification au titulaire et s'achèvera à l'issue de la garantie dite de parfait achèvement. La durée de préparation est 20 jours à compter de la notification du marché. Pour les lots faisant l'objet d'une période de préparation, celle-ci est exclue du délai d'exécution du lot considéré. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots pour la tranche ferme est de 5 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution du ou des premier(s) lot(s).

Le délai d'exécution propre au lot faisant l'objet du présent marché est déterminé dans les conditions prévues au calendrier d'exécution. L'ordre de service prescrivant de commencer l'ensemble des prestations sera notifié à chaque entrepreneur titulaire d'un lot.

Le délai d'exécution de chacune des tranches optionnelles est de 12 mois à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution de la tranche. Cet ordre de service vaut affermissement de la tranche.

Les délais limites d'affermissement des tranches optionnelles du lot 1, à compter de l'origine du délai contractuel de la tranche ferme, sont les suivants :

- Tranche optionnelle n° 1 : 2 ans
- Tranche optionnelle n° 2 : 3 ans
- Tranche optionnelle n° 3 : 4 ans

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Limoges – 1 cours Vergniaud, 87000 Limoges

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Limoges – 1 cours Vergniaud, 87000 Limoges

Date de publication du présent avis : 08-06-2020